

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 11 (1882)
Heft: 3

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

utiliser pour le calcul pour les commençants, les figures, surfaces et solides géométriques, en fort carton, ou en bois, ou mieux encore, en zinc.

A ces objets, ajoutons, pour l'usage des cours supérieurs, une collection de tableaux ayant pour sujet l'histoire suisse, l'histoire sainte, les principales industries, et nous aurons complété notre musée.

Nous n'avons pas à énumérer les avantages multiples d'une collection établie dans ces conditions. Un musée scolaire est le complément nécessaire d'une classe où l'on veut faire des leçons de choses.

Une collection telle que celle que nous venons de décrire s'établira à peu de frais ; les communes y contribueraient pour leur part ; elle ne coûtera à l'instituteur qu'un surcroît temporaire d'occupations et de travail dont il sera amplement dédommagé par la satisfaction provenant de l'accomplissement de son devoir et par les résultats qu'il tirera de l'enseignement par l'aspect dans ses leçons.

Ce 15 octobre 1881.

G. inst.

BIBLIOGRAPHIE

Premières notions sur l'industrie, par Paul POIRÉ, agrégé de l'Université, professeur au lycée Fontanes. Prix : 80 cent. Paris, Hachette.

L'auteur a divisé son ouvrage en six parties : 1. industries extractives ; 2. industries préparatoires ; 3. industries alimentaires ; 4. industries de vêtement ; 5. industries de logement ; 6. industries concourant à la satisfaction des besoins intellectuels de l'homme.

Comme on le voit par cette énumération, le champ parcouru par l'auteur est très étendu. Tout y est pourtant élémentaire. Le livre est orné de gravures nombreuses bien exécutées ; elles en augmentent la valeur en le rendant plus attrayant. Ajoutons que chaque chapitre est suivi d'un questionnaire guidant le maître dans le compte-rendu à demander après la lecture.

Cet ouvrage, vu son prix minime, est appelé à rendre de bons services aux maîtres qui le consulteront pour la préparation de leurs leçons.

CORRESPONDANCE

De la Gruyère, décembre 1881. (1)

Le 27 octobre dernier, nous avons, eu, à Bulle, une conférence règle-

(1) Le manque d'espace nous a obligé d'ajourner la publication de cette correspondance. Nous sommes contraint, pour le même motif, de renvoyer une très intéressante lettre de M. l'Inspecteur Progin. Que nos correspondants nous pardonnent ces retards trop fréquents mais indépendants de nous.
(La Rédaction.)

mentaire, sous la présidence de M. Progin, notre nouvel inspecteur. Presque tout le corps enseignant du district y assistait. M. le préfet avait bien voulu honorer notre réunion de sa présence. Au début de la séance, M. l'inspecteur, après avoir souhaité la bienvenue aux assistants, réfute les assertions erronées qui ont été intentionnellement répandues parmi les instituteurs au sujet de sa nomination. Il s'élève énergiquement contre le bruit qui court de ses prétendus agissements à cet égard, il tient à la disposition de qui veut être complètement édifié les pièces officielles prouvant la véracité de ses affirmations.

Abordant le thème de la didactique, il annonce, à la satisfaction de la grande majorité de l'assemblée, que, dorénavant, dans ses visites officielles, il se bornera à faire l'examen d'orthographe d'après la composition que l'élève aura rédigée séance tenante : ou lettre, ou narration, ou description. Il préconise l'étude de la langue au moyen de la lecture ; il adjure les instituteurs de ne point perdre un temps précieux aux subtilités grammaticales, temps qui peut être si utilement employé aux exercices de style oraux et écrits. Judicieusement pensé. Adieu, donc, temps qui faisait les délices des fervents adeptes des Larousse, des Larive et *tutti quanti* ! O participe, ton règne est passé ! — Une autre mesure fort bien accueillie encore, et qu'on réclamait en vain depuis quelques années, c'est celle de l'abandon complet de l'ancien système des poids et mesures ; la connaissance seule du système métrique sera exigée. A l'objection que les inspecteurs fédéraux pourraient poser des questions sur les deux systèmes lors des examens des recrues, il est répondu, avec raison, qu'il n'est pas à supposer qu'ils le fassent, qu'au reste ils n'en ont pas le droit, le système métrique étant le seul reconnu légal par les autorités fédérales.

C'est logique. Antérieurement déjà, nous avons soutenu cette thèse dans une revue pédagogique de la Suisse romande, qui, soit dit en passant, nous a donné gain de cause.

Trois leçons pratiques ont été données durant la séance : une leçon de lecture et une leçon de choses données à de jeunes élèves par deux instituteurs, puis une autre leçon de lecture à des élèves d'un cours supérieur par M. l'inspecteur. Par là, il a voulu faire voir aux maîtres *de quelle manière il procédera dans les visites pour l'examen de lecture et de grammaire*. — Il est à désirer qu'il se présente souvent de tels exercices dans nos conférences. Selon nous, c'est le véritable moyen de les rendre intéressantes, et d'en tirer des avantages réels et immédiats en vue de l'amélioration de nos écoles.

Pour ce qui est des travaux écrits, il est entendu qu'on traitera obligatoirement l'une ou l'autre des questions posées par le Comité de la Société d'éducation. Nous sommes convaincu que notre district ne donnera plus l'affligeant spectacle d'une pénurie presque complète de rapports.

La séance officielle a été suivie d'un modeste banquet qui a réuni à peu près tous les instituteurs. Souhaitons que nos rares conférences fassent revivre parmi nous des sentiments sincères de confiance réciproque, d'amitié et de fraternelle solidarité. Arrière les influences néfastes qui se plairaient à semer l'esprit de jalousie et de discorde entre collègues qui se doivent un mutuel appui.

TRISTAN.

